

N° 687
28 NOVEMBRE
2009

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

snes
fsu
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

CETTE SEMAINE 3

- CARTE SCOLAIRE
- REVALO
- FORMATION

RÉFORME DU LYCÉE 4-5

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- MUTATIONS
- TZR

ENJEUX 7

- ÉCOLOGIE : UN ENJEU SYNDICAL
- LE CONGRÈS FSU

ÉDITO

LE MONDE MERVEILLEUX DE ... CHATEL



Au « pays de Chatel » le lycée de demain sera « plus » sur tous les points, les personnels seront revalorisés, le collège sera lieu d'épanouissement des « compétences » ... et les taux de grévistes toujours plus faibles.

Mais la réalité n'est pas celle-là et le 24 novembre l'a rappelé. Dans la vraie vie, celle du service public d'éducation, les conditions de travail se détériorent, la souffrance professionnelle est réelle devant l'impossibilité de remplir ses missions... et le sentiment du mépris des gouvernants s'amplifie. Comment se faire entendre d'un gouvernement et d'un ministre qui cachent les réalités derrière le paravent d'une

communication souvent mensongère ? Briser le carcan des habillages ministériels nécessite d'intensifier les campagnes que le SNES mène depuis septembre, de convaincre les parents, les lycéens et plus largement l'opinion publique des réalités du second degré, mais aussi des projets et de l'ambition que les personnels portent, souvent seuls, pour les jeunes qui leur sont confiés. Construisons ensemble les suites du 24, dans les établissements et nationalement, sachons refuser ce qui nous est imposé, ce qui casse les solidarités. Cherchons les convergences avec les autres services publics qui vivent la même réalité d'asphyxie et de mépris... L'enjeu est de taille : l'avenir de notre école, de nos métiers et, bien entendu, de la jeunesse.

■ **Roland Hubert**, cosecrétaire général

GRÈVE DU 24 NOVEMBRE SÉRIEUX COUP DE SEMONCE

La grève du 24 novembre a constitué un sérieux coup de semonce pour le ministre de l'Éducation en dépit de ses piètres manœuvres – désormais habituelles – pour minimiser le nombre de grévistes. Elle a aussi confirmé la force de l'implantation de la FSU et de ses syndicats dans l'Éducation nationale et leur ancrage dans la profession : 40 % des collègues en grève, c'est bien ; pourtant, c'est insuffisant pour faire bouger le gouvernement. Chacun est bien conscient qu'on assiste à un dépérissement programmé de l'école publique, à un choix délibéré de tarir les ressources de l'État au profit de privilégiés, au détriment des services publics et donc de l'intérêt général.

Faisant cyniquement fi des grandes envolées de N. Sarkozy sur la condition enseignante, le gouvernement entend aujourd'hui limiter la revalorisation aux nouveaux recrutés, ignorer la gravité des conditions de travail, la lassitude croissante des personnels, notamment en collège, les besoins de formation, la complexité des questions d'orientation.

Ayant joué dans un premier temps la carte de l'apaisement, le nouveau ministre de l'Éducation dévoile maintenant une réforme des lycées qui, n'osant afficher clairement ses objectifs, renvoie hypocritement aux établissements le choix des sacrifices à faire, sous couvert d'autonomie ; après avoir feint de saluer la réussite de la voie technologique, il la vide de fait par la structure de la classe de Seconde. Tout est là : de l'école à l'Université, ce sont bien tous les degrés du système éducatif qui sont malmenés. Pourquoi alors ces difficultés à mettre dans l'action la majorité des collègues ? La Commission administrative nationale du SNES réunie les 17 et 18 novembre a formulé quelques éléments d'analyse et proposé des débuts de réponses. Non, la grève du 24 n'était ni rituelle ni isolée, oui elle était nécessaire dans le cadre d'un plan construit sur la

Suite page 2 ►►►



© Clément Martin

U.
F.S.U.

SERVICES PUBLICS

États généraux

Suite au succès d'une démarche large et unitaire (associant usagers, personnels et élus) à l'occasion de la votation citoyenne pour la défense de La Poste, la FSU, la CGT et Solidaires (du côté syndical), le PS, le PC, les Verts, le parti de gauche, la gauche unitaire (coté politique), la LDH, ATTAC, Copernic, (du côté associatif), considèrent aujourd'hui indispensable d'ouvrir un débat citoyen national sur des propositions pour des services publics du XXIe siècle efficaces et démocratiques.

Ils ont constitué ensemble un collectif national pour les États généraux des services publics qui sera officiellement lancé mi-décembre. En articulation avec cette démarche, serait lancée une pétition nationale reprenant la demande d'insérer dans la constitution des principes forts sur les services publics.

SYNDIQUEZ-VOUS AU SNES



JE ME SYNDIQUE AU SNES

IL FAUT DU

snes



►► Suite de la page 1

GRÈVE DU 24 NOVEMBRE SÉRIEUX COUP DE SEMONCE

durée. Nécessaire pour dire la colère des personnels devant une politique budgétaire qui programme sciemment le dépouillement de notre système éducatif et le renoncement à une formation de qualité pour tous. Inscrite dans un calendrier d'ensemble, traduit depuis la rentrée par une campagne sur les conditions de rentrée, se poursuivant par des initiatives organisées nationalement dans les établissements (campagne sur les effectifs et les conditions de travail, refus collectif des tâches imposées, des réunions hors temps de travail, expression le 10 décembre, à l'occasion du Conseil supérieur de l'Éducation, du refus de la réforme des lycées de Luc Chatel). Il s'agit d'entretenir un climat constant de mobilisation et de réussir rapidement une nouvelle action nationale, de grève ou de manifestation.

Le SNES a été le premier à regretter qu'une unité plus grande n'ait pu se faire le 24 alors que lycéens et étudiants se joignaient aux enseignants pour dire leur refus des choix opérés. Nous avons différé la date de la grève pour laisser jusqu'au bout la possibilité de construction d'un appel commun et d'une

union des forces progressistes. Mais certaines organisations jouent aux apprentis sorciers, pensant sans doute infléchir le gouvernement par la soumission et l'acceptation de l'orientation globale des réformes. Ce n'est pas notre orientation : nous avons affaire à un pouvoir sensible au rapport de forces, aujourd'hui affaibli par des contestations qui fusent, jusque dans ses propres rangs. L'enchaînement des réformes visant à déstabiliser le mouvement social peut se retourner contre lui, comme l'illustrent les mouvements pour La Poste, la fronde des maires, les multiples conflits sociaux.

Il est donc décisif pour le mouvement syndical d'inverser le rapport de forces en faveur des salariés ; la FSU et ses syndicats entendent y contribuer en poursuivant les campagnes d'opinion, en poussant à des initiatives sur les services publics et la fonction publique, à la convergence des luttes des salariés du public et du privé. Le SNES amplifiera en ce sens sa campagne tant envers l'opinion que les collègues, qui doivent être informés de l'ensemble des réformes en cours.

■ **Frédérique Rolet**

Rencontres CASDEN

ÊTES-VOUS PRÊT À CE QUE LA CASDEN VOUS PARLE DE VOS PROJETS ?

Vous parler de vos projets et de vos besoins, c'est le principe des Rencontres CASDEN : un moment privilégié entre la CASDEN et vous.

Créée et gérée par des enseignants, la CASDEN Banque Populaire est la banque coopérative des personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Culture. Depuis 35 ans, la CASDEN a noué un partenariat avec le Groupe Banque Populaire. L'association de leurs compétences permet aux Sociétaires CASDEN de bénéficier d'une offre bancaire complète aux meilleures conditions CASDEN.

Pour en savoir plus, contactez :

■ **La Délégation Départementale CASDEN de votre choix** (coordonnées sur www.casden.fr)

■ **L'agence Banque Populaire la plus proche** (coordonnées sur www.banquepopulaire.fr)

■ **CASDEN Direct au 0 826 824 400***
Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

■ **www.casden.fr**

*0,152 € TTC/min en France métropolitaine



DROITS ET LIBERTÉ IDENTITÉ NATIONALE

Le 26 octobre dernier, Eric Besson annonçait le lancement d'un grand débat sur l'identité nationale, censé répondre « *aux préoccupations soulevées par la résurgence de certains communautarismes, dont l'affaire de la Burqa est l'une des illustrations* ».

Le ton était donné. Dans le même temps où le gouvernement multiple les gestes de rejet envers les travailleurs et les familles « sans-papiers », le lancement de ce débat apparaît pour ce qu'il est, une initiative à visées politiques destinée à instrumentaliser une « identité nationale » fantasmée, prétexte à stigmatiser et exclure davantage. L'objectif est bien de détourner l'opinion des conséquences sociales de la crise et de la politique du gouvernement tout en préparant les élections régionales. On est bien loin de la richesse, de la complexité et des contradictions des valeurs et des pratiques qui ont forgé notre histoire commune. Il ne suffit pas d'exhiber les symboles d'une identité nationale stéréotypée. C'est dans l'affirmation de valeurs communes, à commencer par celles de l'accueil, de l'hospitalité, de l'ouverture et de la promotion des droits fondamentaux que se situe la cohésion d'une société.

Si débat il doit y avoir, c'est d'abord sur le « vivre ensemble ». Cela implique une politique qui se donne comme objectif de rendre effective non pas l'égalité des chances mais bien l'égalité des droits, un développement des solidarités et des services publics, l'inverse de la politique gouvernementale. C'est la cohésion sociale qui fonde la cohésion nationale.

Le SNES rejette la proposition d'organiser le « grand débat » dans les établissements scolaires et appelle les collègues à ne pas y participer. L'École a pour mission d'assurer l'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs démocratiques dans la mise en œuvre des programmes et le fonctionnement de la vie scolaire, et de permettre aux futurs adultes que sont les élèves d'exercer une réflexion critique sur le monde qui les entoure. Pas celle de promouvoir un « récit » officiel, outil de propagande.

■ **Philippe Castel**

Droits des enfants

RESF a organisé à Paris le 22 novembre les « 6 heures des droits de l'enfant », célébrant à sa manière le vingtième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Se sont succédées deux tables rondes (« Les enfants victimes de la politique migratoire » et « Changer la loi, c'est possible »), mais aussi des intermèdes musicaux, des témoignages de jeunes majeurs scolarisés et des interventions « officielles ». Gérard Aschieri est intervenu aux côtés de la CGT, de la CFDT et de Solidaires. Le public était au rendez-vous, l'accès à la salle de 400 places a même dû être restreint. Une très grande réussite, filmée et bientôt disponible en DVD.



« Les métiers sans ennuis sont les métiers qu'on ne fait pas » ALAIN

CELA NE PEUT PLUS DURER !

CARTE SCOLAIRE

La Cour des comptes confirme que l'assouplissement de la carte scolaire accroît la ghettoïsation. Le ministre s'entête !

Le rapport de la Cour des comptes de septembre 2009 sur « l'articulation entre les dispositifs de la politique de la ville et de l'Éducation nationale dans les quartiers sensibles » analyse notamment les effets de l'assouplissement de la carte scolaire depuis 2007. S'appuyant sur plusieurs rapports et surtout les enquêtes sur site réalisées par la Cour des comptes, le rapport souligne un



renforcement de la ghettoïsation et la perte d'effectifs de certains établissements : 186 des 254 collèges « ambition réussite » ont perdu jusqu'à 10 % de leurs élèves. Le SNES dénonçait ces effets prévisibles dès 2007 alors que le ministère se félicitait du nombre des dérogations acceptées. Pour y remédier, le rapport défend le principe d'une carte scolaire tout en préconisant une coordination entre établissements d'un même bassin de formation pour influencer sur leur « aire d'attraction » et éviter ainsi la constitution de « ghettos scolaires ». Malgré cela, le ministère persiste à défendre une mesure imposée en 2007 par Nicolas Sarkozy, sous couvert de « rendre justice et liberté aux familles » et fondée sur le credo libéral selon lequel la concurrence entre les établissements serait de nature à en stimuler les initiatives et à en améliorer les performances. Non seulement la mixité

sociale n'y a rien gagné, mais la mixité scolaire s'est aussi dégradée et le droit des familles à scolariser leur enfant dans l'établissement du secteur est même parfois remis en question. Face à la convergence des analyses critiques contre l'assouplissement, le ministre a répondu par une sorte de fuite en avant ; il a annoncé vouloir « aller au bout de l'assouplissement de la carte scolaire » en faisant des propositions nouvelles sur « des dérogations plus importantes pour les écoles primaires », une « autonomie plus grande et un recrutement des personnels sur profil pour les établissements perdant des effectifs » qui deviendraient des « laboratoires ». Le SNES rappelle qu'il est pour le maintien d'une carte scolaire améliorée et qu'il demande la création d'un Observatoire national. Il fait par ailleurs des propositions pour améliorer le système actuel :

- mettre en place une véritable politique sociale et d'aménagement du territoire, afin d'éviter la constitution de ghettos de familles défavorisées et de « casser » ceux qui existent ;
- dans les établissements situés dans les secteurs difficiles, diversifier l'offre de formation, améliorer les conditions d'enseignement et de vie en attribuant à ces établissements des moyens supplémentaires importants ;
- revoir le découpage des zones de la carte scolaire dans certains secteurs, la carte actuelle jouant parfois le rôle de ghettoïsation qu'elle est censée corriger ;
- accorder progressivement aux établissements des moyens, en particulier en personnels, non plus fondés sur le nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement mais fondés sur le nombre d'élèves scolarisables du secteur de recrutement.

■ Monique Daune, Daniel Lecam

ENTRETIEN AVEC MARIE LEGAL (Nîmes) "MON COLLÈGE PERD DES ÉLÈVES"



L'US : As-tu constaté des effets liés à l'assouplissement de la carte scolaire dans ton établissement ?

Marie : Je travaille en collège Ambition Réussite (RAR) à Nîmes ; il y a trois RAR dans la ville, et on constate à chaque fois les mêmes effets... Ces trois dernières années, on a perdu 30 élèves par an ; le collège, d'une capacité de 600 élèves, n'en compte que 280...

L'an passé, c'était confortable, les classes étaient très peu chargées (15-16 élèves) et il y avait un apaisement au sein de la vie scolaire. Mais cette année, c'est l'inverse : les élèves qui restent au collège sont ceux qui sont le plus en difficulté : il n'y a plus de mixité sociale, plus de mixité scolaire, et les difficultés de type comportemental augmentent.

L'US : Quelles sont les perspectives d'évolution de la situation ?

Marie : Cet établissement, malgré son profil et ses difficultés, fonctionnait avant l'assouplissement de la carte scolaire ; les équipes étaient stabilisées, motivées. Les stratégies d'évitement du collège (vers le privé) étaient contenues, elles étaient même en diminution ! À présent, on assiste à la démobilitation des collègues qui voient leurs efforts annulés par l'empilement des réformes. Sans doute faudrait-il revenir à une sectorisation, mais il ne faut pas se cacher qu'aujourd'hui, ce collège paie aussi les conséquences de la dégradation du tissu économique et social du quartier. Dans les circonstances actuelles, la question de l'existence de ce collège, là où il se trouve, est posée avec acuité. ■

REVALORISATION

Les propositions de revalorisation communiquées au SNES par le ministre sont un véritable affront face à la demande de l'ensemble des personnels de voir leur métier et leurs carrières revalorisés et en complet décalage avec la promesse, tant de fois réitérée, de N. Sarkozy. Sur l'amélioration de nos conditions de travail : rien. Sur l'amélioration de nos rémunérations, les mesures sont limitées aux débuts de carrières des nouveaux recrutés au master avec des propositions indécentes : cela revient à une augmentation mensuelle sur la carrière de 31 euros par mois. Pour les autres : rien.

UN VIDE SIDÉRAL

Pour l'ensemble de la profession, pas la moindre proposition. Le ministre ne nous présente aucun plan de revalorisation et ne propose d'envisager qu'une revalorisation au coup par coup, en fonction des budgets et financés sur une partie des crédits dégagés par les suppressions d'emplois. Les seules propositions qui sont faites reposent sur l'acceptation de tâches nouvelles, payées en heures supplémentaires. Non seulement cela revient à considérer que le temps de travail des enseignants est suffisamment faible pour leur permettre d'assurer des missions supplémentaires, mais cela entre aussi dans la logique gouvernementale d'individualisation des rémunérations et de la carrière. Cette logique s'appuie en partie sur l'idée que les enseignants les plus « méritants » seraient ceux qui font le plus de tâches en dehors de leur service d'enseignement.

VERS UN CONFLIT MAJEUR

Les orientations proposées par le ministre sont totalement opposées à la conception du SNES d'une revalorisation réelle de nos métiers et de nos carrières. Pour le SNES, une réelle revalorisation doit faire l'objet d'un plan pluriannuel global bénéficiant à l'ensemble des personnels d'enseignement d'éducation et d'orientation portant à la fois sur les rémunérations et les conditions de travail et d'emploi, touchant tous les moments de la carrière avec un effet sur le montant des pensions des enseignants déjà à la retraite.

Le ministre doit comprendre qu'il ne peut y avoir de négociations ou de discussions avec le SNES sur la base de ses propositions actuelles. Le SNES fait de la revalorisation des métiers et des carrières des enseignants, CPE et CO-Psy un axe majeur de sa campagne d'action.

Si le ministre, le gouvernement et le président de la République restaient sourds aux demandes de nos professions, il créerait les conditions d'un conflit majeur dans le second degré.

■ Xavier Marand



FORMATION DES MAÎTRES

Le projet de « réforme » de la formation des maîtres reste inacceptable et Luc Chatel reste sourd aux critiques. Ses annonces, faites il y a 15 jours, et élaborées sans aucune concertation, ne sont pas de nature à modifier radicalement les orientations choisies au départ. La place de la formation pendant l'année de stage, après la réussite au concours, demeure anecdotique. Le rôle que le ministère réserve aux IUFM se limiterait à placer les étudiants dans les différents stages. Pour le ministre, la formation des futurs enseignants et CPE doit se dérouler pendant le master et se résumer à différents stages, en particulier un stage en responsabilité qui consiste à prendre la place d'un enseignant ou CPE titulaire. Cette conception est inacceptable dans la mesure où elle place des étudiants dans les mêmes conditions d'exercice que des enseignants ou CPE non titulaires. C'est une profonde dégradation des conditions d'entrée dans le métier, dans la mesure où les étudiants seront placés devant des élèves sans formation ni préparation. Cette situation risque forte de déboucher sur une grande détresse professionnelle. L'absence d'annonces de mesures sociales, permettant de compenser l'allongement de la durée des études, est aussi un point de conflit. Le ministre doit entendre ce que proposent les

organisations syndicales et les organisations étudiantes, à savoir la création d'une allocation d'autonomie et d'autres dispositifs complémentaires, tels que le recours aux étudiants-surveillants. En outre, le SNES exige le recours à des pré-recrutements afin de développer le vivier de candidats et de permettre à nos professions de jouer leur rôle d'ascenseur social. Le ministre doit écouter les personnels et entendre les demandes des organisations syndicales. De réelles discussions doivent être entreprises, sans a priori, pour changer radicalement le cap. La poursuite des actions sera nécessaire ; cela passe par le refus de mettre en place les stages en responsabilité à destination des étudiants.

La formation des maîtres engage l'avenir du système éducatif. Le ministre ne peut avoir raison seul contre tous et doit entendre les propositions des organisations majoritaires dans la profession.

■ Emmanuel Mercier



Lille : épreuve de philo au bac

Au bac 2009, les professeurs de philosophie voulaient obtenir des délais de correction décents. Ils devaient corriger de 100 à 150 copies en huit jours.

Le 19 juin, plus de 45 correcteurs de philosophie n'ont pas pris en charge la totalité de leurs copies. Un délai supplémentaire a bien été annoncé, en philosophie et dans toutes les réunions d'harmonisation de toutes les disciplines. Mais les correcteurs de philosophie ont majoritairement décidé que ce délai demeurait insuffisant et se sont accordés jusqu'au 3/07 15 heures. Un préavis de grève du SNES constituait une couverture.

En octobre, 63 collègues ont reçu un courrier du rectorat leur signalant le retrait d'un 30^e de leur salaire pour service non fait. Mardi 24/11, en audience au rectorat, la coordination et le représentant du SNES ont entendu qu'il ne s'agissait pas d'une sanction disciplinaire mais d'un retrait pour service non fait. Ils ont rappelé le droit légitime à travailler dans des conditions correctes. Face à un calendrier ministériel quasi identique pour 2010, les correcteurs restent mobilisés pour juin.

Réactionnaire

En 2000, une lycéenne accouchait dans un lycée de Poitou-Charentes, la ministre d'alors avait fustigé les infirmières de l'établissement.

Aujourd'hui la rectrice conteste à la Région la possibilité de fournir le « pass contraception » aux lycéennes après entretien à l'infirmerie. L'alibi donné est juridique : les infirmiers ne pourraient délivrer un chèque... mais des chèques « sport » et « livres » de la Région sont déjà distribués aux lycéens. La raison est politique, aussi réactionnaire que l'asphyxie actuelle du planning familial... Les années passent mais la détresse demeure.

RÉFORME DU LYCÉE

En annonçant, au salon de l'éducation, jeudi 19 novembre ses arbitrages sur la réforme du lycée, le ministre L. Chatel a soigneusement dissimulé les axes réels de son projet. Tentant de satisfaire plus ou moins les uns ou les autres sur quelques points, de l'accompagnement individualisé réclamé légitimement par les lycéens au maintien du taux d'encadrement en passant par la rénovation des séries STI-STL ou l'élargissement des marges d'initiatives locales, il tente de désamorcer les raisons des éventuels désaccords de fond et de diviser la communauté éducative. Pourtant ce projet est bien la mise en œuvre des recommandations de l'OCDE : accroissement du pouvoir du chef d'établissement dans le cadre d'une autonomie accrue des établissements et de leur mise en concurrence, réduction des horaires des élèves, orientation scolaire centrée sur la découverte des métiers et l'information au service d'une meilleure gestion des flux, transformation des missions des enseignants qui doivent passer plus de temps sur leur lieu de travail pour accomplir des tâches nouvelles dans l'encadrement et l'orientation... La promesse du maintien des voies technologiques semble effectivement tenue, mais leur accrochage proposé à la Seconde est tellement fragilisé que l'on peut légitimement s'interroger sur leur avenir à court terme. D'autant que les éléments communiqués sur la revalorisation des séries STI-STL entretiennent le flou. La promesse présidentielle du maintien des dotations semble également tenue, mais les enseignements communs de Première offrent au recteur la possibilité de calculer le nombre de division à partir de ce bloque d'enseignements et de justifier ainsi la suppression de nombreux postes à la rentrée 2011. Sans parler de la suppression, de fait, de la première chaire pour des enseignants de nombreuses disciplines.

AUTONOMIE : ABANDON AU LOCAL DE LA GESTION DE LA PÉNURIE



La dotation horaire destinée au travail en groupes restreints serait globalisée. Sa répartition disciplinaire se ferait par les équipes et le conseil pédagogique, suivie d'une validation par le chef d'établissement et le CA.

Il s'agit de mettre en place dans la voie générale et technologique une partie de la réforme de la voie professionnelle, dont on connaît les méfaits sur le terrain. Mission supplémentaire pour les enseignants : trouver un accord sur une répartition pédagogique qui convienne à tous !

Là où les établissements sont déjà en concurrence, les choix locaux la renforceront. ■

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ : FOURRE-TOU CACHE-MISÈRE

L'accompagnement personnalisé, 2 heures hebdomadaires inscrites à l'emploi du temps des élèves et des professeurs, aurait pour objet soutien ou approfondissement et élaboration du projet d'orientation.

Les études scientifiques montrent que le soutien le plus efficace est celui donné pendant le cours. En particulier, le travail en petits groupes permet d'installer les méthodes disciplinaires et de pratiquer des pédagogies différenciées. Diminuer le nombre d'heures de cours pour installer l'accompagnement, c'est fabriquer davantage de difficulté scolaire et externaliser son traitement : quelle efficacité ?

Quant aux effectifs, les classes seraient au mieux dédoublées, soit en Seconde autour de dix-sept élèves par enseignant. Ce sont des conditions de travail et d'études certes meilleures qu'en classe entière mais correspondent-elles réellement à ce qu'entendent parents et élèves par un accompagnement personnalisé ? ■



TRONC COMMUN DE PREMIÈRE : BELLES ÉCONOMIES DE POSTES EN PERSPECTIVE



En Première générale, le français (4 heures), l'histoire géographie (4 heures), les langues vivantes (4 h 30 globalisées pour LV1 et LV2), l'EPS (2 heures) et l'ECJS (0 h 30) formeraient des enseignements communs à toutes les séries. L'objectif annoncé est « le changement d'orientation en cours ou en fin d'année ». De fait, comment serait-il possible que des élèves de Première L, désirant changer de série pour une Première ES, puissent rattraper en 15 jours de stage les 3 heures de mathématiques hebdomadaires absentes du tronc commun ? Les « corrections de trajectoires » seront toujours à sens unique !

L'objectif ministériel est surtout de permettre des regroupements en barrette toutes sections confondues comme c'est déjà le cas en langues vivantes, dégageant ainsi une source d'économies en créant la classe de Première à partir de ce groupe d'enseignements communs et non, comme aujourd'hui, en fonction de la série. Ce sont ainsi moins d'heures de cours à assurer tout en affichant le maintien des dotations horaires profs par division, mais aussi des heures de première chaire. ■



ORIENTATION : DÉNONCER LA « COM »

Dans le monde de la « com' » on nous dit que l'orientation serait plus juste. Les élèves pourraient bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour l'orientation assuré par les enseignants « car ce sont eux qui connaissent le mieux les élèves » et même d'un tutorat, sur les trois ans du lycée, « pour ceux qui se sentent un peu perdus dans le processus d'orientation »⁽¹⁾.

Dans la « vraie vie », comment feront les enseignants pour remplacer les CO-Psy qui ne sont même pas cités dans ce projet ? La réforme consacre une orientation sans CO-Psy, puisque la loi sur l'orientation et la formation professionnelle leur prévoit d'autres occupations : la réponse téléphonique ou les chats sur les plateformes multimédia car, aux dires du ministre, ce sont des experts... de l'information⁽²⁾, l'accueil du public adulte en recherche d'emploi sur des plateformes « multiservices ». Si les enseignants rechignent, des associations ou organismes privés sont déjà dans la place grâce aux expérimentations !

Dans la « vraie vie », ce projet assimile orientation à « Réorientation » rapide. Pas le temps pour les élèves de se familiariser avec les exigences du lycée et avec les spécificités de la série. Il s'agit d'une politique fondée sur le renoncement, la gestion économique des flux et l'externalisation de l'orientation scolaire. C'est ce que les CO-Psy et les DCIO ont dénoncé le 13 novembre : dérives nombreuses introduites par les expérimentations, notamment autour du décrochage et de l'aide au projet, postes non remplacés, fermeture de CIO. Ce sont ces exemples de la « vraie vie » que la délégation a porté au MEN. Si l'objectif des discussions sur les missions des CO-Psy est d'entériner cette externalisation, elles risquent de tourner court. Le SNES appelle les collègues à informer largement sur ces projets, à participer aux actions sur la réforme avec les enseignants et à préparer la semaine nationale d'action décidée à la CA pour janvier. ■

1. Déclarations de L. Chatel sur le chat du monde le 26 novembre.
2. Déclarations de L. Chatel sur le chat du monde le 26 novembre.

PLUSIEURS RÉACTIONS



SE-UNSA

« Satisfaction de voir affirmée l'importance de l'exploration en Seconde, de la formation commune en Première, de la préparation aux études supérieures en Terminale. »



SOLIDAIRES

« Avec le projet de L. Châtel, (...) il s'agit clairement de rentabiliser le travail des enseignants : alourdissement du nombre de classes à prendre en charge, mise au pas de la profession avec la création d'une hiérarchie de professeurs intermédiaires (renforcement du rôle du conseil pédagogique), multiplication des tâches intégrées à nos services (aide) ou effectuées en heures sup. »



CGT

« La CGT Educ'action, au vu du projet présenté et des éclairages demandés lors de l'audience, qualifie la réforme en cours d'inacceptable et dangereuse, à la fois pour les lycéens et les personnels. »



UNL

« Ces mesures n'annulent ni les effets dévastateurs des 40 000 postes supprimés depuis 2007, ni du démantèlement de la carte scolaire. Ainsi, l'UNL invite le ministre à initier un débat national pour une nouvelle vague de démocratisation de l'école républicaine notamment en ouvrant un chantier de négociation sur l'offre de formation et la sectorisation mixité sociale et scolaire. »



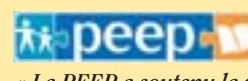
SNPDEN

« Le SNPDEN relève avec satisfaction que le choix semble enfin avoir été fait, comme il le demandait, de s'appuyer sur la responsabilité des établissements et sur la confiance dans leurs directions pour réussir une réforme. »



SGEN-CFDT

« Les enseignements d'exploration en Seconde, l'accompagnement personnalisé, le tronc commun en Première, le tutorat possible, l'espace d'autonomie pour les établissements peuvent constituer des leviers pour la transformation du lycée. Mais ces mesures ne remettent en cause ni la hiérarchie des filières, ni le pilotage par un examen terminal de plus en plus désuet. »



PEEP

« La PEEP a soutenu la réforme du lycée proposée en 2008 et ne changera pas de cap pour 2009. »



FCPE

« Nous demandons plus de certitudes pour que les deux heures d'accompagnement ne se transforment pas en de simples enseignements disciplinaires. »

LYCÉE : PAS ÇA !

La promesse d'un meilleur accompagnement des lycéens semble elle aussi tenue, mais au prix de la réduction des horaires disciplinaires et d'une définition fourre-tout en Seconde et très ambivalente en Terminale (annoncé comme de l'accompagnement aux lycéens et comptabilisé comme du « disciplinaire » auprès des associations de spécialistes et des organisations syndicales qui s'émeuvent des diminutions horaires en Terminale). Ainsi, que gagneront les élèves en difficulté en Seconde qui voient disparaître l'AI et les modules pour installer l'accompagnement dans un emploi du temps finalement diminué au total de 2 heures ?

Dans le même temps, le ministre poursuit sa marche forcée vers une mise en œuvre à la rentrée 2010 (avec quels programmes de Seconde ?) en imposant l'examen par le CSE (conseil supérieur de l'éducation) des textes réglementaires (toujours pas communiqués aujourd'hui !) le 10 décembre.

La SNES a demandé au ministre, avec six autres organisations syndicales (voir communiqué de presse du 27 novembre sur le site du SNES), de ne pas présenter ce projet au CSE. Il entend que les discussions sur les évolutions des voies générales et technologiques se poursuivent sur d'autres bases, et dans l'objectif de la réussite des élèves et de l'amélioration des conditions de travail des personnels, ce qui passe aussi par le respect de leurs statuts. L'urgence est de débattre dans les établissements, d'aller à la rencontre des parents et des lycéens pour convaincre de la nocivité de ce projet et y opposer les propositions du SNES pour un lycée démocratique.

CLASSE DE SECONDE : PROJET CHATEL

LA GRILLE HORAIRE DE LA NOUVELLE CLASSE DE SECONDE	
Enseignements obligatoires	Horaires élève
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
Langue vivante 1	5 h 30
Langue vivante 2	
Mathématiques	4 h
Physique-chimie	3 h
Sciences de la vie et de la Terre (SVT)	1 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Éducation civique, juridique et sociale	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 h
Enseignements d'exploration ⁽¹⁾	2 x 1 h 30
HORAIRE TOTAL ÉLÈVE	28 h 30

(1) 2 x 1 h 30 hebdomadaire (ou 2 x 54 h annuelles) : un premier enseignement choisi par l'élève parmi les enseignements d'économie (Sciences économiques et sociales ou Économie appliquée et gestion), et un second enseignement choisi par l'élève parmi les autres enseignements ou l'enseignement d'économie non pris en choix 1 (Enseignement d'économie non pris en choix 1 ; Sciences médico-sociales ; Biotechnologies ; Physique et chimie de laboratoire ; Littérature et monde contemporain ; Sciences de l'ingénieur ; Méthodes et pratiques scientifiques ; Conception produits industriels ; Arts [danse, musique, théâtre, cinéma...]).

RÉNOVATION STI-STL : POUR UN PROJET AMBITIEUX

Le SNES a été reçu par le cabinet du ministre de l'Éducation nationale jeudi 26 novembre sur la réforme des formations technologiques industrielles et de laboratoire.

Le ministère ne donne toujours pas d'informations précises sur son projet de réforme, il indique que ce dernier est complexe et qu'il pense pouvoir faire des annonces aux alentours d'avril 2010, pour une mise en œuvre à la rentrée 2011.

Mais dans les discussions, les conseillers du ministre mettent en avant le projet de l'inspection générale de STI. Ce projet consiste à regrouper l'ensemble des spécialités en une seule pour ce qui est du « domaine » industriel. La spécialité « Arts appliqués » devrait être maintenue. Le ministère ne livre aucune information sur l'avenir des séries technologiques de laboratoire.

Le SNES a clairement indiqué qu'il s'opposerait à ces orientations. Il a plaidé pour une diversification des séries industrielles qui soit attractive et qui fasse sens pour les élèves en cours de formation.

Le SNES a indiqué qu'il fallait s'appuyer sur les équipements présents dans les établissements, qu'il fallait envisager leur rénovation lorsque ceux-ci étaient obsolètes.

Tout projet de réforme doit s'appuyer sur les compétences des enseignants des disciplines technologiques ainsi que sur leur expertise en terme de besoin de formation à la fois pour les jeunes et pour le développement économique et social. Le SNES exige des programmes d'enseignements généraux spécifiques aux séries technologiques afin de créer des synergies avec les disciplines technologiques. Il demande un accrochage fort avec la classe de Seconde, ce qui n'est pas possible avec les « enseignements d'exploration » d'1 h 30 en Seconde, comme le prévoit le ministère.

Enfin, le SNES exige que le projet de structure des formations industrielles et de laboratoires soit connu avant que les établissements ne s'engagent dans la préparation de rentrée 2010. Les établissements et les jeunes doivent connaître le détail des formations proposées dans le cycle terminal pour définir et choisir les enseignements de Seconde. L'ensemble des enseignants intervenant dans ces formations doit se mobiliser dans les établissements afin qu'un projet diversifié et ambitieux soit enfin accepté par le ministère. Le SNES portera et défendra son projet à tous les niveaux et par tous les moyens. ■



© Thierry Nectoux



LOURD TRIBUT DISCIPLINAIRE À LA RÉFORME

Toutes les disciplines paient la réforme des lycées, et en particulier celles qui sont enfermées en Seconde dans les enseignements dits « d'exploration » (SES, enseignements technologiques, enseignements artistiques...) réduits à 1 h 30 hebdomadaire, soit une diminution de moitié de l'horaire actuel. Dans le même temps, aucune discipline n'est épargnée par la déclinaison ministérielle de l'autonomie et la globalisation des heures professeurs dévolues aux dédoublements, accompagnement et autres TP. Aucune discipline n'est assurée de pouvoir bénéficier de temps en groupes à l'issue de l'inévitable « marchandage » interne à l'établissement pour la répartition de ces heures. Le ministère envisage ainsi de définir de nouveaux programmes dans les sciences expérimentales sans préciser la part consacrée aux TP. Une telle approche marque bien le peu de cas que le ministère fait des contenus d'enseignements et des pratiques, son seul souci étant l'économie budgétaire et le désengagement de l'État.

On retrouve cette démarche dans la mise en place d'un ensemble d'enseignements communs en classe de Première. La décision de considérer que leur contribution à la culture commune s'arrêterait en Première pour l'histoire-géographie – qui disparaîtrait de l'enseignement obligatoire en Terminale – et en fin de Seconde pour les mathématiques n'est assortie d'aucune réflexion sur les contenus. Elle ne vise finalement qu'à tenter de gérer des flux pour « rééquilibrer » les séries tout en spécialisant (enfermant ?) les élèves de Terminales sur le modèle de l'enseignement supérieur. Dans le même temps, les conséquences sur l'attribution des heures de première chaire, en application de la notion de classes parallèles, seront lourdes pour les enseignants des disciplines du « tronc commun » de Première !

Cette dénaturation des disciplines est aussi présente dans les intitulés des enseignements d'exploration (littérature et monde contemporain, méthodes et pratiques scientifiques) qui font planer le doute sur une possible déconnexion, déjà présente au collège dans les nouveaux programmes, de l'apprentissage de la langue avec la littérature, ou de la démarche scientifique du cours de SVT ou de physique-chimie. On retrouve cet éclatement dans l'enseignement des LV réduites à l'outil de communication pour tous, l'approche culturelle et civilisationnelle étant réservée aux élèves de la série L.

Les SES, de leur côté, paieront aussi dans deux autres domaines :

- du point de vue des pratiques pédagogiques qui sont celles de la discipline, à savoir des méthodes actives nécessitant des travaux en petits groupes, l'utilisation des TICE, la recherche documentaire... l'horaire de Seconde, notamment, ne permettant plus la mise en place d'apprentissages qui vont bien au-delà de quelques points de contenu et qui sont indispensables pour les choix d'orientation ;
- leur mise en concurrence en Seconde avec une option d'économie appliquée et gestion dont le caractère technologique n'est pas affirmé, offre de l'économie « à tout le monde » mais pas de la sociologie. L'éclatement de la discipline entre économie approfondie et science sociale en spécialité de Terminale vise, pour des raisons idéologiques, à remettre en cause l'identité de la discipline et leur les élèves.

Et tout cela, accompagné d'un lourd silence sur les effectifs de classe... ■

Pages réalisées par Valérie Sipahimalani, Thierry Reygades et Roland Hubert

PARMI LES ASSOCIATIONS DE SPÉCIALISTES...

APSES

Les enseignants de SES tiennent à souligner le décalage qui existe entre la communication de Luc Chatel et le contenu précis de la réforme du lycée qu'il propose.

La réforme du lycée fait en effet passer les horaires alloués à l'enseignement des SES de 2 h 30 hebdomadaires à 1 h 30 en classe de Seconde. Cela constitue une étonnante manière de favoriser la formation économique et sociale des lycéens...

UdPPC

Pour l'Union des professeurs de physique et de chimie : « le projet de réforme se fixe deux objectifs majeurs, une orientation retardée et un accompagnement personnalisé, objectifs auxquels il sacrifie tout le reste [...]. Une fois de plus, hélas, pour des raisons de méthodes et de calendrier l'UdPPC ne peut que demander le retrait de cette réforme. L'UdPPC réaffirme, en revanche, la nécessité d'une réforme ambitieuse ».

APLV

En tant qu'enseignants de langues vivantes, nous sommes bien d'accord avec notre ministère et voudrions que nos élèves soient meilleurs en langues... Les mesures proposées vont pour beaucoup dans le sens de ce que nous demandons. Mais il manque une rubrique essentielle : par quels moyens allons-nous y arriver ? À qui le ministère veut-il faire croire qu'il va réaliser ses propositions à moyens constants ? Pratiquer l'oral avec des groupes de 35 ou plus en lycée est-il un objectif réaliste ?

APBG

Les professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre ne peuvent accepter, pour la classe de Seconde, une réduction de l'horaire de SVT de 0,5 heure ramenant la durée d'enseignement à 1 h 30 au lieu de 2 heures actuellement...

Cela dénature complètement la méthodologie et la démarche scientifiques qui comportent une partie de travaux pratiques expérimentaux et une partie de cours permettant synthèse et évaluations... (ils) sont, de la même façon, en désaccord avec la remise en cause d'un horaire spécifique pour les travaux expérimentaux en groupes restreints.

APHG

L'Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie rejette dans le projet de réforme du ministère de l'Éducation nationale la disparition d'un enseignement obligatoire d'Histoire et de Géographie pour tous les élèves de Terminale S.

APMEP ET SMF

L'Association des professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public, et la Société Mathématique de France : « font une constatation immédiate et alarmante : la globalisation probable de toutes les heures dédoublées et une redistribution de ces heures aux équipes pédagogiques, qui serait alors soumise aux décisions locales et sans cadrage national...

Nous notons avec satisfaction l'introduction d'un enseignement d'exploration intitulé « Méthodes et pratiques scientifiques »... [..]

Accepter un arrêt complet de la formation scientifique et mathématique en Seconde pour des élèves qui se destinent, par exemple, au concours de professeur des écoles, est une erreur, déjà signalée dans plusieurs rapports de l'Inspection Générale. »

« Il faut avoir déjà beaucoup appris de choses pour savoir demander ce qu'on ne sait pas »

JEAN-JACQUES ROUSSEAU

MUTATIONS 2010

LE SNES VOUS CONSEILLE

La « campagne » de demande des mutations interacadémiques bat son plein. Le serveur fermera mardi 8 décembre (12 heures).

Réunions, permanences, rendez-vous individualisés, supplément spécial « Mutations 2010 » paru le 5 novembre dernier (L'US Mag n° 685), site national www.snes.edu : le SNES et les élus des personnels mettent en œuvre un vaste dispositif de conseil et d'information des collègues pour cette étape importante de la vie professionnelle et familiale.

Le ministère a décidé de mieux informer les candidats à mutation, on ne peut qu'approuver. Mais, ayant supprimé des milliers de postes dans les services de gestion des personnels, il a confié ce soin à un prestataire privé, via une plate-forme téléphonique ouverte depuis le 5 novembre. Une officine privée, recrutant des intérimaires, les met à disposition de l'administration par contrat de travail temporaire. L'administration externalise un dispositif essentiel, laissant à des personnels relevant d'une entreprise privée l'accès à des informations individuelles relatives à la vie privée (situation de famille, situation de santé, choix individuels de vie...) et administrative des collègues demandeurs de mutation.

Les objectifs de l'opération sont exposés par le ministère dans sa plaquette de communication : « [...] une gestion des ressources humaines plus personnalisée et plus attentive aux besoins de chacune et chacun [...] apporter les réponses adaptées à votre situation. [...] Cette plate-forme illustre l'offre d'aide et d'accompagnement que la direc-

tion générale des ressources humaines compte pouvoir vous apporter tout au long de votre carrière ». Comme l'an dernier, de très nombreux collègues s'émeuvent du contenu, de la qualité et de la fiabilité des conseils délivrés par des personnels intérimaires peu voire mal formés.

Le problème est que les erreurs ainsi délivrées aux demandeurs de mutation en guise de conseils risquent d'avoir de fâcheuses conséquences lors du mouvement : vœux mal formulés, stratégies inadéquates... La direction générale des ressources humaines du ministère communique : « Bonne chance dans votre projet de mobilité (dans ces conditions, il en faudra de la chance...). [...] À bientôt pour aborder les éléments qui constitueront le pacte de carrière [...] ».

Les élus des personnels ne sauraient cautionner ce type de démarche. Ils restent attachés à la déontologie, à la confidentialité absolue devant protéger les données individuelles, à la qualité et à la pertinence des conseils délivrés aux collègues demandeurs de mutations, à la fiabilité dans l'annonce des résultats personnels. C'est pourquoi la fiche syndicale de suivi individuel est essentielle.

■ Christophe Barbillat, Dominique Dédale Deschamps, emploi@snes.edu



POSTES DE SECOND DEGRÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Procédures d'affectation et liste des emplois vacants ou susceptibles de l'être parus au BO n° 44 du 26 novembre 2009. Date limite d'envoi des dossiers de candidature : 18 décembre 2009.

TZR FRAIS DE TRANSPORT

Les TZR sont contraints à de nombreux déplacements pour exercer leurs missions. À ce titre l'État-employeur doit les indemniser. Pour les TZR affectés à l'année (AFA), le décret du 3 juillet 2006 portant sur les frais de déplacement des fonctionnaires doit le permettre. Les rectorats rechignent. L'action résolue du SNES a d'ores et déjà contraint 1/3 des recteurs à l'application de ce décret. Ailleurs le combat se poursuit. Ainsi, première étape indispensable à toute application du décret, deux tiers des rectorats sont résolus, cette rentrée, à pérenniser le rattachement administratif des TZR, se mettant enfin en conformité avec le décret du 17 septembre 1999 sur le remplacement. Contrainte et forcée, l'administration doit céder. C'est le résultat des mobilisations : on constate que ces avancées ont eu lieu là où l'action collective s'est organisée sous l'impulsion du SNES regroupant les TZR. Le SNES, tant à l'échelon académique que national, suit très attentivement ce dossier.

L'application de la réglementation actuelle est une première exigence, il faut aussi se battre pour son amélioration. Ainsi le tarif SNCF deuxième classe, qui sert actuellement de base aux remboursements des frais de déplacement, est sans commune mesure avec la réalité des sommes engagées par les personnels. Une piste : le SNES a obtenu l'obligation pour le recteur de Poitiers de défrayer sur la base du tarif fonction publique (utilisation du véhicule personnel, en l'absence de voie ferroviaire), bien plus avantageux. Nous revendiquons l'application de ce tarif pour tous.

Il s'agit d'obtenir une réelle revalorisation pour l'ensemble des collègues, aussi bien pour nos métiers que pour les missions de remplacement (indemnités, défraiements et décharges de service effectives et significatives en cas de complément de service...).

■ Patrice Arnoux, Christophe Barbillat, tzr@snes.edu

SVT RETOUR À IVRY

Le SNES était présent, sous forme de stage national, au Salon du livre d'histoire des sciences et des techniques, à Ivry.

Le point de situation syndicale a fait émerger les attentes des collègues, tant en collège qu'en lycée, sur la rédaction de programmes de SVT ambitieux, cohérents sur l'ensemble de la scolarité et diversifiés sur le monde vivant (l'anthropocentrisme actuel est déploré). Au collège, l'enseignement de notions abstraites ou complexes (énergie, espèce...) sous forme de « boîtes noires » pose problème. L'évaluation du socle commun apparaît comme source d'incohérences (« tout ou rien », pérennité des acquisitions...), voire de dérives (pilotage « LOLF », contraintes du DNB...); pour autant l'évaluation de compétences est considérée comme valorisante pour l'élève. Un malaise militant s'exprime aussi, avec la sensation d'un isolement dans les établissements, la difficulté de militer et le besoin d'outils ou de conseils qui peuvent être apportés par le site du SNES.

Le doyen de l'IG de SVT, D. Rojat, a répondu aux questions des stagiaires... sans véritablement apporter de réponses claires sur l'évaluation du socle commun en collège, la réforme du lycée, les difficultés de l'inspection ni l'évolution des conditions d'enseignement (absence de groupes, personnel de laboratoire...).

• L'enseignement de l'évolution au regard des conceptions des enseignants (P. Clément, C. Fortin) a montré l'importance du contexte social dans les

interactions entre sciences et religieux. L'enseignement de l'évolution se fait sans difficulté dans les pays pratiquant une forme de laïcité, il est en concurrence avec les croyances partout où le fondamentalisme religieux prévaut. De plus, l'enseignement scientifique sans enseignement de ce qu'est la science entretient chez les élèves une confusion entre science et croyance.

• Enseigner la notion d'espèce, de la Sixième à la Terminale (D. Orange, P-H. Gouyon), autour de la nouvelle définition d'espèce en Sixième, a permis de reprendre l'histoire du concept, de l'interroger au regard des conceptions des élèves et de l'ancrer dans la théorie de l'évolution. Ce travail est à poursuivre.

• L'Homme, espèce d'animal (W. Kaminski, J.-J. Kupiec, P. Descamps) a abordé les détournements commerciaux fallacieux de concepts scientifiques, les difficultés et incohérences de la définition d'espèce humaine dans les lois de bioéthique, et la remise en cause de la génétique « déterministe » par la théorie de l'ontophylogénèse.

Les comptes rendus et suites de la réflexion seront en ligne prochainement www.snes.edu/-Sciences-de-la-vie-et-de-la-terre-.html

■ Valérie Siphimalani, Xavier Hill groupe.svt@snes.edu



ÉVALUATION IA-IPR OU MANAGERS ?

Dans un contexte où revient en force la volonté d'évaluer les enseignants « au mérite » (rapport du député le Mener), les missions des IA-IPR sont de plus en plus tournées vers le management assumé⁽¹⁾. Mais surtout, un projet de décret modifie leur statut et leur recrutement.

Ce projet introduit une dose importante de gestion individualisée et différenciée des carrières par le biais des indemnités avec une part variable accrue. Il augmente fortement le pouvoir discrétionnaire du recteur, représentant politique du ministre, dans la gestion de carrière des inspecteurs, et diminue en parallèle la présence de l'IGEN comme contrepouvoir du recteur. Le projet prévoit des modalités d'entrée hors concours dans les corps d'inspection au profit d'agents venus d'autres ministères, voire du privé, avec un projet de création d'un concours sur titres, conditionné seulement par la possession d'une licence et une expérience professionnelle de huit ans (pas forcément dans la fonction publique) dans un domaine plus ou moins proche des missions de l'inspection (un DRH de chez L'Oréal pourrait donc devenir IA-IPR).

La part des inspecteurs recrutés sur concours tendra à diminuer au profit de celle des inspecteurs nommés sur « profil ». La volonté de contourner le concours est évidente.

Le ministère et la direction de l'encadrement prétendent que la réforme répond aux nécessités d'un management en phase avec la modernité afin d'améliorer les carrières des inspecteurs et le système éducatif. Comment ne pas y voir l'expression d'une idéologie marquée par le culte de la concurrence comme modalité de gestion sociale ?

Ces IPR, chargés d'impulser les « bonnes pratiques »⁽¹⁾, pourront n'avoir aucune connaissance particulière, de par leur formation universitaire, sur la discipline enseignée, qui n'est pas même évaluée lors du concours...

Quel crédit, dans ce cas, pourra-t-on donner à l'expertise liée à l'évaluation des enseignants ? ■ Alice Cardoso

1. Lettre de mission des IPR du 28 mai 2009.



Françoise Regnaut



Françoise Regnaut est décédée le 11 novembre dans sa 74^e année. Agrégée de lettres classiques, elle fut une des rares femmes à faire partie de la direction Unité et Action élue en 1967, un an après la création du nouveau SNES. Dans ses différentes responsabilités (affaires sociales et familiales, attachement des maîtres, conditions de travail...), sa rigueur intellectuelle, son attachement aux principes, son sens de la pédagogie lui permirent de contribuer à

l'élaboration du programme revendicatif du SNES en étant très attentive à sa cohérence. Elle fut entre 1969 et 1996 élue du personnel dans la CAPN des agrégés. Elle était « profondément attachée à la défense individuelle des collègues et à la lutte contre toutes les injustices, en particulier celles dont sont victimes les femmes », témoigne Gérard Aschiéri qui lui succéda comme secrétaire de catégorie.

Le souvenir de cette militante d'une grande culture, ouverte au débat, tournée vers l'avenir, restera dans la mémoire de notre histoire syndicale.

Publications électroniques : enseignements artistiques – langues vivantes



Deux publications ont été envoyées uniquement par courriel aux adhérents :

• un quatre pages langues vivantes, avec les dernières actualités, téléchargeable dans la partie LV du site du SNES : <http://www.snes.edu/-Langues-vivantes,2965-.html> ;

• une lettre électronique spéciale Arts plastiques et Éducation musicale qui fait le point sur les différents dossiers (socle commun, histoire des arts, programmes...), disponible dans la partie Enseignements artistiques du site du SNES : <http://www.snes.edu/-Education-musicale-et-arts-.html>

N'hésitez pas à les diffuser largement par courriel, à les photocopier, à les donner à des collègues non-syndiqués.

« Ce sont les étoiles, les étoiles tout là-haut qui gouvernent notre existence »

WILLIAM SHAKESPEARE

COPENHAGUE ÉCOLOGIE : UN ENJEU SYNDICAL

La 15^e conférence sur les changements climatiques se tiendra à Copenhague du 7 au 18 décembre.

Face à un problème mondial à solidarité obligatoirement, la concertation devra dépasser les antagonismes de 192 pays aux intérêts très différents, inégalement exposés. Quelle qu'en soit l'issue, les politiques nationales seront largement contraintes par la question écologique. Le syndicalisme doit l'appréhender comme un élément incontournable dans sa réflexion.

La conférence des Nations Unies devra se prononcer sur les mesures à prendre⁽¹⁾ pour ne pas dépasser une augmentation de deux degrés en 2100. Au-delà, les conséquences seraient telles sur les provisions en eau et produits alimentaires qu'il serait impossible de subvenir aux besoins de l'humanité. Cet objectif implique la diminution de moitié des émissions de CO₂ d'ici à 2050. Le pourcentage de réduction d'émissions sur lequel les États sont prêts à s'engager constitue ainsi le premier enjeu du sommet. L'ONU, l'UE, les pays en développement prônent une méthode « par le haut ». Le traité fixe un objectif chiffré commun, des efforts différenciés, un calendrier. Cette méthode cohérente et efficace n'a aucune chance de faire l'accord, en particulier du fait de l'opposition des États-Unis. Autre possibilité, la méthode « patchwork » : chaque pays fait une offre d'engagements puis ajuste sa proposition sur la base des offres des autres pays. Plus pragmatique, elle ne permet pas le niveau d'efforts nécessaire pour atteindre l'objectif. Le deuxième enjeu est celui du financement.

Le choix de Kyoto a été celui d'un financement par le marché du carbone avec des crédits d'émission échangeables et des mécanismes de flexibilité très contestables comme le mécanisme de développement propre⁽²⁾. Derrière les discussions se joue la reconnaissance de la dette écologique des pays du Nord envers le reste de la planète et le financement de l'adaptation au réchauffement, pour l'Afrique par exemple, avec en débat la création d'un nouveau fonds multi-

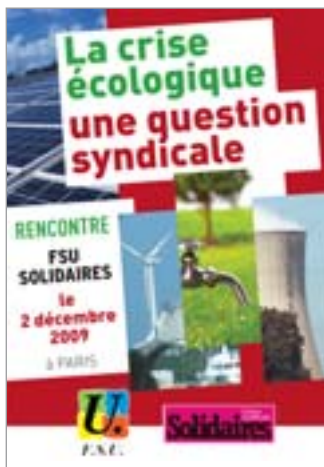
latéral. Le Mexique propose un mécanisme qui collecterait et reverserait les fonds entre États suivant l'évolution de leurs émissions, de leur intensité énergétique et de leur poids économique en réservant 30 % des contributions aux pays les plus vulnérables.

Le contexte économique et politique risque de limiter dramatiquement les ambitions de la convention et l'hypothèse la plus probable est qu'il n'y aura pas de traité signé à Copenhague mais au mieux un accord minimum permettant aux négocia-

teurs de se remettre au travail dans la perspective d'un éventuel accord en 2010 à Mexico. Pour autant, les politiques nationales en termes de développement, d'emploi, de fiscalité, d'aménagement du territoire seront largement contraintes par la question écologique. Le syndicalisme doit l'appréhender comme un élément incontournable dans sa réflexion, et l'articuler pleinement avec des problématiques plus familières. C'est tout le sens du colloque organisé par la FSU et Solidaires le mercredi 2 décembre à Paris. Pour s'inscrire il suffit d'envoyer un courriel à fsu.nationale@fsu.fr.

■ Claudie Martens

1. Pour la période 2013-2020
2. Les pays développés peuvent réaliser, au Sud, à moindre coût, l'effort qu'ils ne réalisent pas sur leur propre territoire.



SYNDICALISME CONVERGENCES

Au niveau fédéral, le SNES continue à prendre toute sa place dans la construction d'une réflexion sur les grands enjeux de la société et l'avenir du syndicalisme. Il a pesé dans le cadre de la préparation du Congrès fédéral pour que la démarche actée à Perpignan prenne forme. Ainsi des initiatives concrètes de travail commun susceptibles de contribuer aux rapprochements d'organisations ont été décidées. Le 10 décembre à Caen, le colloque CGT/FSU a permis de croiser les positions relatives sur le concept de « formation tout au long de la vie réellement émancipatrice ». Cette initiative a regroupé de nombreux

militants des deux organisations et a reçu un écho médiatique important. Elle constitue une étape dans la mise en place d'un travail en commun régulier de nos deux organisations sur la formation professionnelle mais aussi sur toutes les questions majeures qui se posent pour les salariés et donc pour les organisations syndicales.

Dans le même esprit, l'initiative commune FSU/Solidaires du 2 décembre à Paris sur « la crise écologique : une question syndicale » doit être un moment propice aux débats syndicaux sur les articulations entre revendications sociales et écologiques.

■ Frédérique Rolet



LILLE 2010 PRÉPARER ENSEMBLE LE CONGRÈS

La FSU tiendra son congrès à Lille du 1^{er} au 5 février 2010. Il sera précédé des congrès départementaux entre le 14 décembre et le 23 janvier. Quels en sont les enjeux principaux ?

THÈME 1 : ÉDUCATION, FORMATION, RECHERCHE, ENJEUX D'AVENIR

Rappelant le rôle irremplaçable joué par l'École dans l'éducation des jeunes, le thème 1 permet à la fois d'identifier les enjeux et besoins du système éducatif, d'analyser les réformes néo-libérales à l'œuvre et de mettre en avant les propositions de la FSU pour une école publique et laïque pour tous, plus juste, plus égalitaire qui refuse les fatalismes scolaires et sociaux. Viser la réussite de tous suppose de peser sur tous les leviers en même temps (contenus d'enseignement, continuités entre les niveaux, conditions de travail, formation des enseignants, personnels qualifiés aux missions et statuts spécifiques

reconnus, mixité scolaire et sociale...). En ce qui concerne la formation des maîtres, le texte préparatoire énonce tout ce qui fait accord dans la fédération mais certaines questions, comme la place des concours et leur articulation avec les masters, font débat : c'est le fruit de l'histoire du système éducatif, de cultures professionnelles et de pratiques différentes. Si le congrès fédéral est l'occasion de continuer à approfondir ces sujets, il ne pourra pas trancher de questions aussi sensibles sans tenir compte des positions des différents syndicats nationaux concernés.

■ M. Daune, T. Reygarde, E. Mercier

THÈME 2 : LE SERVICE PUBLIC ET LA FONCTION PUBLIQUE SONT UNE RICHESSE

La révision générale des politiques publiques dans toutes ses dimensions budgétaires, structurelles et managériales met en péril l'avenir des services publics. Ceux-ci constituent pourtant un enjeu essentiel pour une alternative sociale et démocratique. C'est pourquoi, au-delà de la dénonciation des politiques mises en œuvre et des moyens de les contrer, la FSU doit construire des propositions pour améliorer les services publics : quelles missions ?, quels financements ?, quelle place des usagers ?, quel rôle de l'État ?, quelle conception de la laïcité ? Au moyen d'une gestion des ressources

humaines prétendument plus respectueuse des personnes, le gouvernement transforme profondément la fonction publique. Les logiques d'individualisation contrarient le droit à la carrière et affectent profondément les politiques de rémunération. Il est nécessaire de construire dans ce contexte des solidarités professionnelles et de défendre des revendications qui rassemblent, sur les différents dossiers, pour le respect du statut et contre la précarité : rémunération, recrutements, retraites, conditions de travail, santé, action sociale...

■ A. Féray, C. Martens

THÈME 3 : POUR DES ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

La démarche revendicative de la FSU est placée dans la perspective de transformation sociale et la construction de mobilisations, analysant la crise multiforme à laquelle nous sommes confrontés, et faisant le lien avec les politiques qui s'attaquent, notamment en France, aux libertés et criminalisent les acteurs sociaux. Une première partie développe l'analyse et la contestation des politiques actuelles et des régressions intervenues depuis le dernier congrès, ainsi que nos revendications d'emploi, salaires, protection sociale, retraites, fiscalité, en intégrant la problématique environnementale. Une partie est consacrée à la défense des droits fondamentaux et libertés démocratiques, en lien avec les politiques de fichage, de contrôle

social ; propositions pour la justice, question de l'enfermement ; lutte contre les discriminations ; pour les droits des femmes, contre l'homophobie, pour les droits des étrangers... La dernière partie traite des droits des peuples, de leurs luttes pour la liberté ou l'indépendance. On y aborde aussi les questions de gouvernance mondiale (rôle de l'ONU, de l'OTAN, mais aussi du FMI ou de l'OMC).

La crise financière et l'accentuation de la crise environnementale, en particulier climatique, appellent une véritable mobilisation à laquelle la FSU entend contribuer, qui permette de conjuguer transformation sociale, respect de l'environnement et démocratie.

■ E. Labaye

THÈME 4 : QUELLE FSU POUR QUEL SYNDICALISME ?

L'application brutale par le gouvernement d'une politique libérale confère au syndicalisme français une responsabilité particulière dans la défense des salariés. Confronté aux effets de la crise et malgré son émiettement, le syndicalisme a su créer des mobilisations unitaires interprofessionnelles importantes qui n'ont pourtant pas eu les débouchés attendus. La FSU, fédération de syndicats nationaux, élargie aux trois fonctions publiques, constitue une force incontournable. Avec l'organisation d'initiatives communes (Caen le 10 novembre, Paris le 2 décembre) elle a initié une démarche de travail et de réflexion avec la CGT et Solidaires.

Le Congrès débattrait de sa capacité à permettre la construction d'un outil syndical plus performant et plus unitaire : créer avec les personnels un nouveau syndicalisme, plus unifié, sur la base d'orientations communes, de transformation sociale et de luttes, avec les forces syndicales qui le souhaiteront. Cela nécessite-t-il de tourner la page de l'autonomie ?

Dans le même temps la FSU doit améliorer son fonctionnement et son efficacité. D'autres enjeux encore : consolider le syndicalisme des retraités, défendre le paritarisme et les droits syndicaux, approfondir l'engagement international de la FSU.

■ R. Hubert



PETITES ANNONCES

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

SNES-PETITES ANNONCES, 46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Chalet à Chamrousse, 12 lits. Tél. 06 11 34 44 85 <http://pagesperso-orange.fr/bouillard/>

(04) Ski Pra Loup 1500 près Barcelonnette. Col. loue duplex 6 pers., tt conf., TV, vac., hors-vac., week-ends, prix sel. saison. Tél. 04 94 24 33 46, soir.

Biarritz, 5 mn mer, 3 pièces, 4 pers. de 45 à 60 euros/jour. Tél. 01 45 72 26 59.

2 Alpes, studio 4 pers., parking expo sud. Tél. 06 70 77 37 00.

(66) Pyrénées, chalet 6 pers., pied pistes. Tél. 06 70 77 37 00.

Paris 12°. Loue 2 p., MB du 15/12-15/07, 540 euros/mois. Tél. 06 29 90 22 71.

Saint-Quay Portrieux. Loue maison très calme, cheminée, terrasse, jardin clos 500 m, tous commerces et plage. 3 chbres, salle/salon, salle de bains, wc. 2 Clévacances. Prix 280 à 500 €/sem. M. Le Nozeh, place de l'Église, Merdrignac. Tél. 02 96 28 41 50.

(05) Névache duplex (4-5 pers.), ski fond, rando nordique, raquettes, 2 pistes initiation ski alpin. Tél. 03 23 67 52 84 (le soir).

Guadeloupe, stud. F3 : 2/6 pers., 300-600 €/sem. ds villa meub., clim., pisc., vue mer, près plage, transp., marche, tennis. Tél. 05 90 85 14 66, mel : dlra-cine@aol.com, site : www.http.mysite.verizon.net/chateauthierry/Guadeloupe

Berlin, Charlottenburg, loue F2, 400 €/sem. Tél. 06 20 60 26 59.

Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt éq. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). 70 €/j. Tél. 06 43 60 95 52.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV, ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.300pianos.fr

LOISIRS

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent 3 circuits touristiques de 10-12 jours en avril 2010 en Syrie, sur la Route de la Soie en Ouzbékistan, et en Libye. 2 circuits de 3 semaines au Mexique en juillet et au Vietnam en août. Pour de plus amples informations contactez l'association du 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

Publicité

PRONOTE 2009

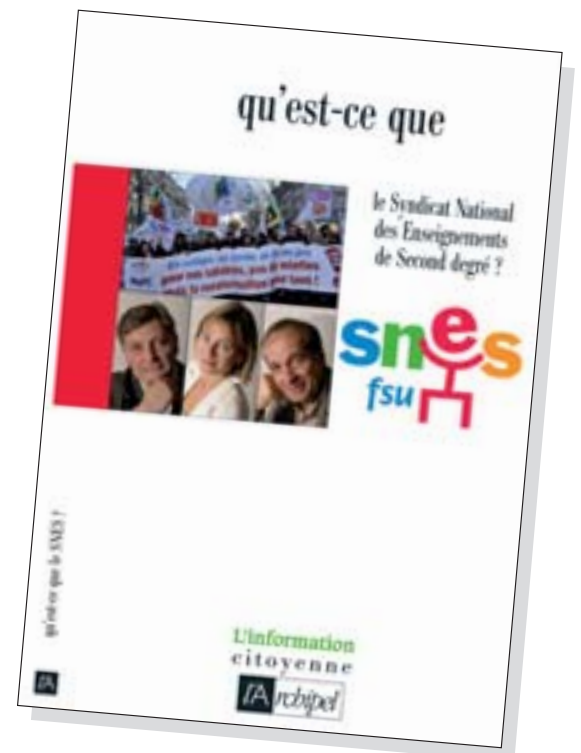
c'est toute la vie scolaire

pour des centaines de milliers d'enseignants, des millions de parents et d'élèves, dans plus de 5 000 collèges et lycées.

Bientôt disponible* en mode hébergé !

INDEX-EDUCATION.COM
LES LOGICIELS QUI FONT AVANCER L'ÉCOLE

(* printemps 2010.)



QU'EST-CE QUE LE SNES ?

Pour mieux connaître notre histoire, nos valeurs, nos pratiques.

Pour comprendre notre organisation, notre fonctionnement et notre conception du syndicalisme.

Pour débattre de nos revendications confrontées aux enjeux du changement de l'école, de la société et du monde.

Pour penser la modernité du syndicalisme.

En vente dans toutes les bonnes librairies et par correspondance (10 euros, frais de port inclus) sur le site :

www.adapt.snes.edu

Qu'est-ce-que le SNES ?

Éditeur l'Archipel

Collection : L'information citoyenne

160 pages

Paru en novembre 2009

Publicité

Athéna

La passion des voyages culturels

L'Association Athéna, spécialiste des voyages éducatifs dans le bassin méditerranéen.

Retrouvez tous nos voyages sur www.athenavoyages.com

Parc Inapolis | 204, route de Vourles
69230 Saint-Genis-Laval
Tél. : 04 78 16 04 50 | Fax : 04 78 16 04 43
educatif@athenavoyages.com



L'Université Syndicaliste n° 687 du 28 novembre 2009, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00. **Directeur de la publication** : Serge Chatelain (serge.chatelain@snes.edu). **Rédacteur en chef** : Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr. **Publicités** : Casden (p. 2) ; Index Education, Association Athéna (p. 8). **Compogravure** : C.A.G., Paris. **Imprimerie** : SIEP, Bois-Le-Roi (77). **Abonnements** : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € - N° CP 0113 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution.